

✓ Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt
✓ Négociation - Dérivés sur actions et indices
✓ Back-office - Contrats à terme

□ Back-office - Options
□ Technologie
□ Réglementation

CIRCULAIRE Le 10 novembre 2004

SUSPENSION DU CONTRAT À TERME SUR ACTIONS INDIVIDUELLES DE NORTEL NETWORKS (FNT)

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) désire informer les participants agréés qu'à la fin de la séance boursière du 12 novembre 2004, la négociation du contrat à terme sur actions individuelles de Nortel Networks sera suspendue.

Tout produit dérivé qui est retiré de la liste des produits actifs négociés à la Bourse sera inscrit sur une liste passive de produits qui peuvent être cotés de nouveau dans le futur si un intérêt se manifeste de la part des participants du marché.

Pour toute information additionnelle, veuillez contacter Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, au 1-888-693-6366 ou au (514) 871-3548 ou par courrier électronique à rbourbonnière@m-x.ca ou votre bureau local de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no.: 145-2004